

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 24 mars 2016

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX.

Excusés : Michel PIRAT (pouvoir à Olivier MALIN), Sylvie LONG.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- validé et arrêté les résultats définitifs du compte administratif 2015 de la Commune :

- fonctionnement :	dépenses 396 397.04	recettes 508 034.24 €
- investissement :	dépenses 161 795.61 €	recettes 21 080.05 €

et de l'annexe Assainissement :

- fonctionnement :	dépenses 36 033.34 €	recettes 39 601.59 €
- investissement :	dépenses 13 758.70 €	recettes 35 230.00 €
- approuvé le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur ;
- décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 à l'excédent reporté de fonctionnement : 340 760.56 € pour la Commune ;
- décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 à l'excédent reporté de fonctionnement : 5 101.01 € pour l'annexe Assainissement ;
- voté les taux d'imposition pour 2016 qui restent identiques à l'année 2015 :

- taxe habitation :	10.73 %
- foncier bâti :	11.40 %
- foncier non bâti :	34.61 %
- décidé, suite à la présentation des scénarii de zonages d'assainissement collectif présentés par le Cabinet LIOGIER-BERTHET-CALFAUTY, de retenir les Secteurs Est et Ouest du Bas Bourg, ainsi que le secteur Mépillat « Phase 1 » et « phase 2 » ;
- accepté les honoraires du Cabinet ARCHIBULLE pour les sommes de 1 104.00 € ET 2 520.00 € ainsi que les honoraires d'ECP Associés pour la somme de 720.00 € et précisé que ces montants seront inscrits au budget primitif 2016 section investissement pour l'opération de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux (salle polyvalente et bibliothèque) ;
- accepté les honoraires de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la somme de 1 890.00 € et précisé que ce montant sera inscrit au budget primitif 2016 annexe assainissement, section investissement, pour l'opération d'extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit « Les Communes » ;

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,

Valérie GUYON

